L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN 18 NOVEMBRE 1851.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Législation.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 18 NOVEMBRE.

☞ Pour les dépêches voir au TÉLÉGRAPHIQUE.

L'ÉLECTION CONTESTÉE.

MM. FERRET AT MARIGNY.

M. James P. Freret a présenté hier, par l'entremise de son avocat, M. C. Roselius, sa réponse à la pétition de M. Mandeville Marigny qui lui conteste son élu du peuple et par conséquent le droit d'exercer les fonctions de shérif. La réponse a été enregistrée au greffe de la 1re Cour de District et renverse de fond en comble, par l'énonciation de quelques faits avérés, le fragile échafaudage sur lequel M. Marigny a basé sa demande.

La réponse rédigée par M. Roselius se divise en deux parties. La première allègue que la pétition de M. Marigny ne repose sur aucune base légale, et que les faits qu'y sont énoncés ne constituent pas une infraction de la loi mais une simple irrégularité à une manière de procéder qui y est indiquée.

La seconde partie suppose le cas où la préférence exception serait écartée par la cour et examine les allégués par M. Marigny déclarés une juste cause d'action. La réponse nie alors les faits en tant qu'ils tendraient à invalider l'élection de M. Freret, puis, appliquant le principe que M. Marigny, s'en allègue à la charge de ses mêmes contre ce dernier.

Dans le 1er precinct, 2e ward de la 3e Municipalité où M. Marigny a obtenu 117 voix de majorité, les commissaires et greffiers d'élection ont terminé les portes du local où l'élection avait eu lieu, et ont transporté la boîte du scrutin sans en avoir procédé au dépouillement du scrutin en présence d'un nombre limité de personnes.

Dans le 12e precinct de la 1re Municipalité M. Marigny a obtenu 190 voix de majorité, les commissaires et greffiers d'élection ont indépendamment de leur retirés et le dépouillement du scrutin ou de la plus grande partie du scrutin a été opéré par des personnes qui n'avaient point prêté le serment exigé en pareil cas par la loi; en outre, les listes de décisions ne sont pas d'accord et les retours ne sont signés que par un seul commissaire, M. Frank Clark.

Dans le 6e ward de la 1re Municipalité M. Marigny a obtenu 214 voix de majorité, mais a été transportée, après l'élection, au 2e étage, où les commissaires et greffiers ont pris leur repas, et n'a été reportée en bas qu'au bout d'une heure.

Dans le 7e ward de la 2me municipalité M. Marigny a obtenu 67 voix de majorité, les portes du local ont été fermées après l'élection, les commissaires n'ont admis au dépouillement du scrutin que dix personnes, tandis qu'un parti et cinq de l'autre.

Dans le 2me ward de la 1re municipalité M. Marigny a obtenu 27 voix de majorité, les commissaires et greffiers, pour se soustraire au bruit et au désordre qui régnaient dans le local où l'élection avait eu lieu, ont transporté la boîte à l'étage supérieur où ils ont procédé au dépouillement du scrutin.

Dans le 3e ward de la 2me municipalité M. Marigny a obtenu 8 voix de majorité, la boîte a été transportée de l'endroit où l'élection avait eu lieu dans une salle attenante dont les portes ont été fermées parce que la toute ne pouvait y tenir, et le dépouillement ne s'est fait qu'en présence de 12 ou 14 personnes.

Vu qu'il d'Alger ou M. Marigny a obtenu 34 voix de majorité, les commissaires ont refusé de fermer les portes pour procéder au dépouillement et ont refusé de laisser assister à l'opération un grand nombre de votants qui en avaient exprimé le désir.

Si toutes les motifs allégués par M. Marigny pour faire annuler la majorité obtenue par M. Freret dans deux wards sont véritablement fondés dans la loi, ils peuvent être également allégués par M. Freret pour faire annuler la majorité obtenue par M. Marigny dans sept districts polis. Le principe une fois admis, il s'ensuit naturellement à tous les cas identiques. Et alors si l'on déduit du chiffre total de majorité de M. Marigny dans les sept polls en question, il restera encore à M. Freret une majorité considérable qui aura fait subir à son adversaire majorité beaucoup plus forte qu'elle ne l'a été lors du contestée aujourd'hui.

La réponse conclue par conséquent à ce que M. Marigny soit débouté avec dépens.

DETTES MUNICIPALES.

La réunion des trois Municipalités continue à occuper la presse et le public. Les journaux en font le texte de leurs discussions, et bien qu'ils diffèrent dans les détails ils sont unanimes à demander la cessation du fractionnement municipal.

Il a été facile de sonder la ville en trois parties distinctes et de créer une triple administration, mais il est moins aisé de réunir ce qui a été en plusieurs lieux. Il y a, Dieu heureusement des préjugés, des haines et des préjugés établis, des de... et des préventions qui importent de législation, et des idées aux hommes de progrès et de civilisation qui travaillent à l'œuvre de fusion. Cependant l'opinion publique est et bien engagée pour la mesure que les obstacles seront tous levés et qu'un nouvel ordre de choses ne peut tarder à remplacer celui qui existe en ce moment.

Il est vrai que de souder ensemble les trois Municipalités et de créer une administration unique, il n'y aurait guère de difficulté. Mais chaque Municipalité a sa dette, et c'est là le point sur lequel se fixent toutes les hésitations et toutes les incertitudes. Les dettes seront-elles réunies et capitalisées? La ville entière en prendra-t-elle responsable? Ou bien chaque Municipalité restera-t-elle chargée de sa dette particulière?

Cette dernière proposition n'est pas tenable. La confédération serait un non-sens et une absurdité si les dettes municipales restaient distinctes alors que le gouvernement de la ville prendrait le caractère d'unité qui lui manque aujourd'hui. Avec une seule administration il faudrait nécessairement qu'il n'y ait qu'une dette, et l'opinion des Municipalités ne nous paraît pas assez jésuitique que les dettes mutuelles ne soient considérées en dette commune et capitalisées.

Il est donc l'agglomération accomplie les trois dettes réunies. La ville émet des bons à échéance et engage sa responsabilité collective. Elle se substitue formellement aux municipalités. Reste à savoir comment s'opérera le mode de paiement. Deux moyens se présentent: la ville peut acquitter intégralement les bons qui lui sont soumis à l'échéance, ou elle peut créer trois catégories de bons, savoir: le chiffre de la dette particulière de chaque municipalité. Dans le premier cas le bon destiné à acquitter la dette commune serait égal dans toutes les parties de la ville; dans le second, il serait proportionné dans chaque municipalité à la dette de celle-ci, c'est-à-dire plus forte là où la dette serait la plus considérable. Dans l'un et l'autre cas, pour que les bons aient quelque valeur et ne soient pas dépréciés, pour qu'ils soient recherchés sur la place et aient cours dans le commerce, il faut de toute nécessité que la ville et non une municipalité distincte engage sa responsabilité. C'est donc la Nouvelle-Orléans qui assurera le paiement de la dette de chaque municipalité.

Admettons le contraire. Disons que chaque municipalité reste spécialement chargée de sa dette et que la solidarité financière que nous voulons établir entre les trois parties de la ville n'existe pas. Les bons municipaux recevront-ils un accroissement de valeur? Eh! non, car il n'y aura rien de changé au fond des choses. En affaires, ce n'est pas comme en politique où on ne parle souvent de mots. On est d'ordinaire un peu plus exigeant quand on lieu de principes l'argent.

Mais si les municipalités restent chargées respectivement de la responsabilité de leur dette, il faudra au moins leur laisser la faculté de décréter l'impôt qu'il leur plaît. Il est juste que celui qui est lié par une obligation quelconque ait les moyens de s'en acquitter. Mais que devient alors l'agglomération ou la confédération. Chaque municipalité fixant elle-même son tarif de taxes, mais sera-t-elle ramenée au fractionnement administratif?

L'agglomération de la Nouvelle-Orléans n'est donc possible qu'à la condition que la ville accepte la responsabilité de la triple dette municipale, quitte à la faire acquitter par les municipalités, comme corporations distinctes, en quotités proportionnées au montant de la dette de chacune d'elles. En d'autres termes, les trois municipalités doivent accepter la solidarité de leurs dettes mutuelles, ce qui n'empêchera pas chacune de liquider la sienne propre en payant un chiffre de taxes calculé sur celui de sa dette. Seulement les créanciers de la Première, de la Deuxième et de la Troisième Municipalité deviendront les créanciers de la ville de la Nouvelle-Orléans. C'est la ville de la Nouvelle-Orléans qui paiera la dette. C'est la ville de la Nouvelle-Orléans qui émettra des bons et qui sera seule responsable.

Que ce changement s'opère et l'on verra les créanciers municipaux aujourd'hui intraitables se calmer et accepter les conditions de la ville. Les bons de la Nile-Orléans qui leur seront offerts en paiement posséderont naturellement une valeur que n'ont pas et que n'auront jamais les bons d'une municipalité quelconque. Ces bons portant intérêt seront recherchés par le commerce et monteront au pair. Les travaux suspendus faute d'argent seront repris sur tous les points et la confiance renaîtra avec l'impulsion énergique qu'imprimera aux affaires le nouvel ordre de choses.

Dans l'autre hypothèse que nous avons établie, les taxes seraient réparties d'une manière égale sur les propriétés imposables des trois municipalités, et les trois dettes n'en seraient qu'une, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pour le paiement aucune différence entre les trois municipalités. Ce système a cela de bon qu'il mettrait les trois corporations sur un pied de parfaite égalité, mais il ne nous paraît pas devoir être adopté. La municipalité qui se croira la moins endettée cherchera naturellement à conserver son avantage en demandant l'égalité de l'impôt. Cette inégalité, contraire à l'unité administrative, sera un dès résultats les plus regrettables de la division de la ville. Elle sera cependant acceptée et la fusion aura lieu.

ELECTION.

QUATRIEME DISTRICT.—M.M. MOORE ET BORDELON.

Nous pouvons presque dire que l'élection de M. Moore est certaine. Son triomphe causera aux whigs une joie d'autant plus vive qu'ils étaient loin de s'y attendre d'après les premiers retours qui avaient été transmis à la Nile-Orléans.

La paroisse Union n'a donné à notre candidat que 118 voix au lieu de 150, comme nous l'avions annoncé, mais en revanche les paroisses Caddo, Bossier et Bienville ont énormément ajouté aux chances de M. Moore. Le colonel Mill, qui vient d'arriver de la Rivière Rouge, a apporté ici la nouvelle que ce dernier était élu. Le candidat whig a 61 voix de majorité à Bossier et 250 à Caddo; la majorité de Moore à Bienville est de 100 voix.

Si ces retours sont exacts, M. Moore aura été élu à une majorité de quatre ou cinq cents voix.

M. Mills n'a pas apporté de retours pour l'élection de l'auditeur, mais il est porté à croire que M. Portera triomphe à une faible majorité. Nous ne serions nullement étonnés que M. Mills se trompât. M. Bordelon est jusqu'ici en avant de son concurrent de 520 voix et il ne reste plus que cinq paroisses dont on attend encore les retours, à savoir: Caldwell, Franklin, Rossier, Morehouse et Bienville. Morehouse a certainement donné une majorité à Bordelon, de manière sans doute à porter le total de ce dernier à près de 600 voix de majorité. Il nous semble difficile que les quatre paroisses restantes puissent neutraliser cet avantage de M. Bordelon et faire pencher la balance en faveur du candidat locofoco. Nous fondons notre espoir, bien entendu, sur l'exactitude des retours qui nous ont été transmis.

CONSEIL DE LA PREMIERE MUNICIPALITÉ—Le Conseil s'est réuni hier soir, sous la présidence du recorder Génois.

Lecture a été donnée d'un long message du Maire, contenant des statistiques sur la police municipale. Ce magistrat fait ressortir l'urgence d'une augmentation d'hommes de police pour surveiller la Levée, et les quartiers au fond de la Municipalité.

Le Maire appelle l'attention du Conseil sur la mauvaise condition de la Levée, entre les rues Bienville et St-Louis, et transmet une lettre du voyer à cet égard. Il paraît que M. Cronan, le contracteur, a fait enlever toutes les pierres de l'ancien pavage de trois lieues et ne les a pas encore fait remplacer par de nouvelles pierres.

M. Hagan s'élève contre cette négligence; il semble que tout concourt à éloigner le commerce de ce quartier: il est temps que cet état de choses cesse et que le Conseil s'emancipe de l'influence qu'exercent les cliques et les faveurs.

M. Suckney, le nouveau membre élu) prend la parole et soutient les opinions de M. Hagan. Il votera pour annuler le contrat passé avec M. Cronan.

M. Giquel se prononce également contre la négligence du contracteur.

M. Hagan pense que l'on peut en partie obvier au mal en faisant construire un chemin en planches.

Après une longue discussion, le Conseil décide qu'un chemin en planches devra être fait, pourvu que le coût ne s'élève pas au-delà de $700.

Le Conseil s'occupe ensuite d'autres questions peu importantes, puis s'ajourne.

Feu d'artifice au bénéfice de l'Association Charitable des Pompiers.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir que doit avoir lieu sur la Place Lafayette, le grand feu d'artifice préparé par M. Catoir, l'habile artificier de la Nouvelle-Orléans, pour le bénéfice de l'Association des Pompiers. M. Catoir s'est, dit-on, surpassé en cette circonstance et la foule voudra sans doute voir les merveilles de son Palais de Cristal. Un autre sentiment s'associera encore à la curiosité. A côté du plaisir il y a l'œuvre de charité, et les Orléanais ne sont jamais sourds à cet appel.

HEURES DE BOURSE—Nous sommes autorisés à annoncer qu'à partir d'aujourd'hui, la Bourse des Marchands et le cabinet de lecture situé au dessus de la Poste seront ouverts aux réunions des négociants de six à sept heures du soir. Cette heure sera consacrée à ce qui s'appelle dans le commerce *high change*, c'est à dire aux transactions et aux consultations réciproques.

LANGUE ESPAGNOLE.—M. E. G. GOMEZ, professeur de langues modernes, Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Bienville, vient de recevoir une excellente grammaire espagnole basée sur le système d'Ollendorf. C'est un ouvrage inestimable et que ne doivent pas manquer de se procurer tous ceux qui veulent apprendre la belle langue de Cervantes.

M. CONRAD—Une assemblée whig tenue à Plaquemine le 1er de ce mois a voté une résolution par laquelle elle recommande M. C. CONRAD, secrétaire de la guerre, comme candidat pour le poste de vice-président des Etats-Unis.

MOREAU GUTTCHALK—Ce jeune pianiste louisianais se trouve en ce moment en Espagne où il était depuis longtemps attendu. Il a obtenu un très grand succès à Bilbao et se dispose aux dernières dates à se mettre en route pour Madrid.

NOUVEAU MEXIQUE — Nous trouvons dans le *St-Louis Republican* du 7 courant des nouvelles de Santa-Fé d'une date récente. Les Américains établis dans le Nouveau Mexique se plaignent du peu d'aptitude que montrent les Mexicains pour un gouvernement populaire. Les dernières élections ont donné lieu parmi ces derniers à toutes sortes de rixes sanglantes, de combats acharnés, de meurtres et de crimes. Un adversaire politique devient pour eux un ennemi personnel et la violence ne tarde pas à se substituer à la discussion. Au lieu de respecter le vœu de la majorité, les vaincus animés d'un triste désir de vengeance ne perdent aucune occasion de sacrifier ceux dont le succès les exaspère. On écrit de Santa-Fé qu'une révolution est imminente au Nouveau Mexique, et que le manque d'armes est le seul obstacle que rencontre la rébellion. Aussi les citoyens paisibles se proposent-ils d'adresser une requête au Congrès pour solliciter la suppression des élections.

Le major Weightman a été, on le sait, élu délégué au Congrès, mais son adversaire le capitaine Reynolds contestera l'élection.

Wm. T. Allen, secrétaire du territoire, devient de plus en plus populaire.

Les récoltes s'annoncent en général fort bien dans toutes les parties du territoire. Elles ont complètement manqué à Chihuahua, et l'hiver sera d'autant plus rude pour les pauvres habitans de cet Etat que les indiens leur ont volé tout leur bétail.

CINCINNATI EN 1851.—M. CHARLES CIST est l'auteur d'un livre fort intéressant, intitulé: *Sketches and Statistics of Cincinnati* en 1851. C'est l'histoire de la fondation et du merveilleux développement de la métropole de l'Ohio. Chacun des progrès de la jeune cité y est mentionné, chaque détail de son immense accroissement enregistré et commenté. On y trouve également la biographie des hommes distingués de Cincinnati. Ouvrage de M. Cist est en outre un répertoire qu'il sera toujours utile de consulter.

NAUFRAGE—Le navire *Oregon*, parti de New York le 23 du mois dernier pour Kingston, avec un chargement de charbon et quatre passagers, se trouvant le 27, par 36 1/2 degrés de latitude et 69 1/2 de longitude, le bâtiment fut assailli par une terrible bourrasque et sombra sous voiles. Le toit de la dunette étant détaché, le capitaine, l'équipage et un des passagers (les trois autres ayant péri), s'y placèrent et flottèrent sur ce frêle appui pendant trois jours et trois nuits sans eau ni nourriture. Au commencement du quatrième jour, ils furent aperçus par le brick *Conductor* qui allait à Boston et recueillis à bord.

DEFAUT DU REV. P. MATTHEW.— Le rév. P. Matthew, l'apôtre de la tempérance, a quitté New-York le 3 de ce mois pour Liverpool sur le steamer américain *Pacific*. Une foule immense a assisté à son départ et ne s'est éloignée qu'après avoir vu disparaître le navire. Le vénérable prêtre a été en outre accompagné jusqu'au port par un nombreux cortège de citoyens qui s'était organisé spontanément. Tous ses amis sont allés lui faire leurs adieux à bord.

CHRONIQUE LOCALE.

Les bancs de la cathédrale St-Louis ont été vendus hier à l'encan, par F. Tricou. Le montant s'est élevé à $2000.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.— Le grand-jury s'est assemblé hier et a trouvé lieu à poursuivre contre les personnes suivantes:

Contre Wm. Davidson, pour avoir soustrait de la poste une lettre contenant des mottées de billets de banque pour $1,100.

Contre A. Metayé pour s'être laissé corrompre pendant qu'il agissait comme appréciateur.

Contre Chs. J. Balbiani, pour avoir introduit en douane une fausse facture;

Contre Auguste Metayé et Chs. J. Balbiani, pour avoir fait de fausses entrées en douane;

Contre Geo. Leggett, pour avoir commis un vol en pleine mer à bord du navire *Harrisen*.

SUR COUR DE DISTRICT.—Le jury dans l'affaire de Petrie vs. N. Marks a rendu hier un verdict en faveur du défendeur.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Cette Cour a commencé hier les instructions des affaires criminelles.

Thos Erclesson, accusé d'avoir volé deux habits à Henry Lansfield, a été acquitté.

Le même individu accusé d'avoir volé un habit à A. Lewis, a été trouvé coupable et recommandé à la clémence de la Cour.

L'avocat de district a entré un *nolle prosequi* dans l'affaire de John McGinnis, accusé d'avoir volé un saumon de plomb sur la levée.

John Christy a été traduit hier devant le recorder Caldwell, sous la prévention d'avoir, le 16 octobre dernier, tué d'un coup de pistolet Jeremiah Conkley, dans la rue Dryades. Le recorder rendra sa décision aujourd'hui.

Thos Murray a comparu hier devant le recorder Caldwell, sous la prévention d'avoir commis une tentative de vol à bord du navire Java. L'accusé a été renvoyé en prison en attendant l'examen de son affaire.

L'esclave Dick, appartenant à M. McCann, a été traduit hier devant le recorder Caldwell, pour avoir saisi dernièrement donné des coups de couteau à l'esclave Jonas, appartenant à Eugène Baronne et Foydras. L'accusé a été envoyé devant la juge Winter.

Variétés.

CHANTS REVOLUTIONNAIRES.

Les chansons et les hymnes eurent une part trop réelle dans les événemens de la révolution, pour que l'historien puisse leur refuser, dans ses récits, la place que leur importance réclame. Parmi ces chansons et ces hymnes, cinq arrivèrent à une popularité immense: le *Ça ira*, le *Veillons au salut de l'Empire*, la *Marseillaise*, la *Carmagnole*, et le *Réveil du Peuple*.

Trois choses sont hors de doute, quant au *Ça ira*: la première, que ce de chanson fut composée sur ce mot de Franklin au sujet de la révolution, mot qui eut un succès immense: *Ça ira, ça ira, ça ira*, la seconde, qu'elle fut faite vers le 14 de juillet 1790, après les prédications excitées par la populace, à la lanterne de la Grève, la troisième, qu'elle eut pour auteur un chansonnier ambulant, nommé Ladre.

Voici le *Ça ira* de Ladre, sur l'air du *Carillon national*, musique de Bécourt; ce chant nous paraît justifier médiocrement l'immense popularité dont il jouit jusqu'au Directoire.

CA IRA.

Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Le peuple en ce jour sans cesse répète,
Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Malgré les mutins tout réussira.

Nos ennemis confus en resteront là,
Et nous allons chanter l'alléluia.
Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
En chantant une chansonnette,
Avec plaisir on dira:
Ah! ça ira, ça ira, ça ira, etc.

Quand Boileau jadis du clergé parla,
Comme un prophète il prédit cela.
Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
Suivant les maximes de l'Evangile,
Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
Du législateur, tout s'accomplira.
Celui qui s'élève, on l'abaissera,
Et qui s'abaisse, on l'élèvera
Ah! ça ira, ça ira, ça ira, etc.

Le vrai catéchisme nous instruira,
Et l'affreux fanatisme s'éteindra;
Pour être à la loi docile
Tout Français s'exercera,
Ah! ça ira, ça ira, ça ira, etc.

Ah! ça ira, ça ira, ça ira, etc.
Pierre et Margot chantent à la guinguette,
Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
Rejouissons-nous, le bon temps reviendra.
Le peuple français prend le quoi,
L'aristocrate dit *mea culpa*.
Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
Le clergé regrette le bien qu'il a;
Par justice la nation l'aura.

Par le prudent La Fayette
Tout trouble s'apaisera,
Ah! ça ira, ça ira, ça ira, etc.

Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Par les flambeaux de l'auguste Assemblée;
Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Le peuple armé toujours se gardera.
Le vrai d'avec le faux l'on connaîtra;
Le citoyen pour le bien d'autrui tendra.
Ah! ça ira, ça ira, ça ira;
Quand l'aristocrate protestera
Le bon citoyen au nez lui dira,
Sans avoir l'âme troublée
Toujours le plus fort sera.
Ah! ça ira, ça ira, ça ira, etc.

Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
Petite comme grande, tous sont soldats dans l'âme;
Ah! ça ira, ça ira, ça ira;
Pendant la guerre aucun ne trahira,
Avec cœur tout bon Français combattra.
S'il vint du louche hardiment parlera.
Ah! ça ira, ça ira, ça ira.
La liberté dit: Vienne qui voudra,
Le patriotisme lui répondra;
Sans crainte ni feu, ni flamme,
Le Français toujours vaincra!
Ah! ça ira, ça ira, ça ira, etc.

Le succès et l'influence de *Ça ira* furent immenses; on voit qu'il serait difficile d'en chercher l'explication ailleurs que dans la nouveauté et l'explosion des idées révolutionnaires auxquelles il donnait une forme populaire et triviale.

Le *Veillons au salut de l'Empire*, de Boy, fut un chant d'un caractère plus élevé; et tandis que le *ça ira* dégénérait dans les carrefours et dans les taverne, le *Veillons au salut de l'Empire* se maintint sur les théâtres et dans les cérémonies publiques. Il fut composé dans les derniers mois de 1791, pendant que les Jacobins agitaient la question de la guerre et poussaient partisans de municipalisme l'Europe. L'air appartenait à l'opera de *Renaud d'Ast*, de Dalayrac, joué à la Comédie-Italienne le 19 juillet 1787.

Il est d'ailleurs très aisé de reconnaître que le caractère révolutionnaire du: *Veillons au salut de l'Empire*, dépassait de beaucoup celui du *ça ira*! et laissait fort en arrière les *Flambeaux de l'auguste Assemblée constituante*, et la politique du *prudent Lafayette*.

LE SALUT DE LA FRANCE.

Veillons au salut de l'Empire,
Veillons au maintien de nos droits;
Si le despotisme conspire,
Conspirons la perte des rois.
Liberté, liberté, que tout mortel te rende hommage:
Tyrans, tremblez! vous allez expier vos forfaits.
Plutôt la mort que l'esclavage.
C'est la devise des Français.

Du destin de notre patrie
Dépend celui de l'univers;
Si jamais elle est asservie
Tous les peuples sont dans les fers.
Liberté, liberté, etc.

Ennemis de la tyrannie,
Paraissez tous, armez vos bras;
Du fond de l'Europe avilie
Marchez avec nous aux combats.
Liberté, liberté, etc.

Jurons union éternelle
Avec tous les peuples divers;
Jurons une guerre mortelle
A tous les rois de l'univers.
Liberté, liberté, etc.

La Marseillaise, le seul des chants de la révolution qui ait vu renaître sa popularité morte, s'appela d'abord l'*Hymne des Marseillois*. A cette époque, et longtemps encore, *Marseillois* se prononçait comme *Lillois*, ou comme *Brestois*, ainsi que le prouvent ces deux vers de *la Carmagnole*:

Vivent les *Marseillois*,
Les Bretons et nos *lois*!

On sait que *la Marseillaise* fut composée, paroles et musique, après la déclaration de guerre du 20 avril 1792, par un officier du génie, nommé Rouget de l'Isle, alors en garnison à Strasbourg. Cet officier était encore si inconnu en 1793, que l'*Almanach des Muses* de cette année le nomme le citoyen *Rouge*; et le titre primitif de ce chant est resté ignoré, car son auteur n'avait nullement songé, en composant cet hymne à Strasbourg, qu'il devrait un vogue et son nom aux fédérés de Marseille.

Des correspondances et des hasards de garnison firent parvenir l'hymne de Rouget de l'Isle à Montpellier, où les chœurs des ouvriers méridionaux le chantèrent. De Montpellier, il arriva à Marseille, où il eut le même succès. C'est là que cet hymne eut l'honneur d'être imprimé pour la première fois, dans un journal que rédigeaient Alexandre Ricord et Mieculin.

La Carmagnole, composée après le 10 août 1792, est le plus brutal et le plus féroce des chants révolutionnaires. Nous n'avons pas pu découvrir le nom de son auteur. En voici quelques couplets:

LA CARMAGNOLE.

Madam' Véto avait promis
De faire égorger tout Paris;
Mais son coup a manqué,
Grâce à nos canonniers,
Dansons la carmagnole,
Vive le son! vive le son!
Dansons la carmagnole,
Vive le son du canon!

Monsieur Véto avait promis
D'être fidèle à sa patrie;
Mais il y a manqué....
Ne faisons plus quartier!
Dansons, etc. etc.

.....

Amis, restons toujours unis;
Ne craignons pas nos ennemis;
S'ils viennent attaquer,
Nous les ferons sauter.
Dansons, etc.

Oui, je suis sans culotte, moi,
En dépit des amis du roi.
Vivent les Marseillois,
Les Bretons et nos lois!
Dansons, etc.

Oui, nous nous souviendrons toujours,
Des sans-culottes en faubourgs;
A leur santé, buvons,
Vivent ces bons lutons!
Dansons la carmagnole,
Vive le son! vive le son!
Dansons la carmagnole,
Vive le son du canon!

Pendant six ans, depuis 1789 jusqu'en 1795, tous les excès de la révolution furent connus au chant du *ça ira*, du *Veillons au salut de l'Empire*, de la *Marseillaise* et de la *Carmagnole*. Au mois de mars 1795, au milieu de la réaction thermidorienne, quand ce fut le tour des bourreaux de trembler, la *Jeunesse dorée* fit naître un hymne, qu'elle chanta dans les théâtres, dans les cafés, dans les rues, en faisant la chasse aux Jacobins: cet hymne fut le *Réveil du peuple*, par Souvigières de Saint-Marc, musique de Gaveaux; le voici:

LE REVEIL DU PEUPLE.

Peuple français, peuple de frères,
Peut-tu voir, sans frémir d'horreur,
Le crime arborer les bannières
Du carnage et de la Terreur!
Tu souffres qu'une horde atroce
Et d'assassins et de brigands
Souille de son souffle impur
Le territoire des vivans!

Quelle est cette lenteur barbare?
Hâte-toi, peuple souverain,
De rendre aux monstres de l'Ténare
Tous ces bouveux de sang humain!
Guerre à tous les agens du crime!
Pourraitons-les jusqu'à la tombe,
Partages l'horreur qui m'anime;
Ils ne nous échapperont pas!

Qu'ils périssent, ces infâmes
Et ces égorgeurs dévorans
Qui portent au fond de leurs âmes
Le crime et l'amour des tyrans!
Mânes plaintifs de l'innocence,
Apaisez-vous dans vos tombeaux;
Le jour tardif de la vengeance
Part enfin pâlir vos bourreaux.

Voyez déjà comme ils frémissent!
Ils n'osent fuir, les scélérats!
Les traces du sang qu'ils ont répandu
Bientôt décèlent leurs pas.
Oui, nous jurons sur votre tombe,
Par notre pays malheureux,
De ne point quitter notre glaive
De ces cannibales affreux.

.....

☞ Nous sommes invités à appeler l'attention du public à la grande vente de bottes, souliers, bottes, dequinet et chapeaux, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 1/2 heures, par Murphy & Nevins, au No 37, rue des Magasins, au premier.

Vente par catalogue de Marchandises Sèches.

☞ L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente par catalogue de 150 colis et lots de marchandises de saison qui aura lieu aujourd'hui à dix heures, au magasin d'encan de F. H. Pettipain No 8, rue du Canal.

Conditions très avantageuses à la vente. 18nov

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

LUNDI SOIR, 17 NOVEMBRE.

Malgré les nouvelles défavorables reçues de l'étranger, la demande pour le coton est toujours très active 3,500 balles se sont vendues aujourd'hui à des prix fermes, savoir: 700 à 7 3/4 cts la liv. de middling et au-dessus.

Le marché à la farine est plus ferme, il s'est vendu aujourd'hui 600 barils à $3 55 et 3 60 pour Ohio, et à $3 75 et 3 85 pour Ste. Louis, et $4 25 @ $4 50 pour les marques de fantaisies. Le maïs est rare et la dernière hausse s'est primitivement maintenue; 3,500 sacs se sont vendus à 40 et 50 cts le boisseau.

Les provisions sont calmes. Le saindoux se vend de 8 à 8 1/4 cts. Les cotes de lard sale se vendent à 10 et 10 1/4 cts, et les épaules à 5 1/2 et 5 3/4 cts la liv. Une vente de 125 barils de graisse s'est faite à 7 3/4 cts la liv.

Le whiskey se vend à 20 cts le gallon pour les qualités rectifiées.

Il n'est fait aujourd'hui plusieurs ventes de café de Rio à 8 cts la liv.

Le change est en bonne demande. Nous cotons Sterling, 10 1/2 @ 10 3/4 — Paris, 5 25 1/4 @ 5 17 1/2 — Traites sur New-York à 60 jours, 2 @ 3 pour cent d'escompte — Chèques, 1/4 @ 1 pour cent d'escompte.

Le fret est languissant—Coton pour Liverpool à 3/4 d. — Pour le Havre, 7/8 cts.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Southerner, Cotton, pr New York.
Judah Touro, Lewis, pr Boston.
Barque P. K. Harelitne, Cottrell, pr Boston
Goelette Alice, Miner, pr Pensacola.

ARRIVÉS HIER.

Navire Humboldt, Manson, de Boston
Winchester, Briggs, de Boston.
Oswego, Cornell, de New York.

☞ Pour les steamboats, voir notre partie anglaise

Au bas du fleuve et montant:
Barque Milledon, de la Havane

Chs. E. Meyer,

Ex Coiffeur de la Duchesse d'Orléans, premier exécuteur des coiffures, Médicis, Marie-Stuart, Casque, toulouse, &c.

PATRONNÉ, depuis longtemps en cette ville, par un grand nombre de familles, s'honneur d'offrir ses services aux dames de la Nouvelle Orléans. Il mettra la plus grande exactitude à se rendre chez les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Les Messieurs sont également prévenus qu'il a ouvert son salon pour la coupe des cheveux, rue d'Orléans, en face du théâtre, ancien salon Barraud. Il espère, par un coupe élégant dans les carreforme et dans les tavernes, le *Veillons au salut de l'Empire* se maintint sur les théâtres et dans les cérémonies publiques. Il fut composé dans les derniers mois de 1791, pendant que les Jacobins agitaient la question de la guerre et poussaient partisans de municipalisme l'Europe. L'air appartenait à l'opera de *Renaud d'Ast*, de Dalayrac, joué à la Comédie-Italienne le 19 juillet 1787.

Il est d'ailleurs très aisé de reconnaître que le caractère révolutionnaire du: *Veillons au salut de l'Empire*, dépassait de beaucoup celui du *ça ira*! et laissait fort en arrière les *Flambeaux de l'auguste Assemblée constituante*, et la politique du *prudent Lafayette*.

LE SALUT DE LA FRANCE.

Veillons au salut de l'Empire,
Veillons au maintien de nos droits;
Si le despotisme conspire,
Conspirons la perte des rois.
Liberté, liberté, que tout mortel te rende hommage:
Tyrans, tremblez! vous allez expier vos forfaits.
Plutôt la mort que l'esclavage.
C'est la devise des Français.

Du destin de notre patrie
Dépend celui de l'univers;
Si jamais elle est asservie
Tous les peuples sont dans les fers.
Liberté, liberté, etc.

Ennemis de la tyrannie,
Paraissez tous, armez vos bras;
Du fond de l'Europe avilie
Marchez avec nous aux combats.
Liberté, liberté, etc.

Jurons union éternelle
Avec tous les peuples divers;
Jurons une guerre mortelle
A tous les rois de l'univers.
Liberté, liberté, etc.

La Marseillaise, le seul des chants de la révolution qui ait vu renaître sa popularité morte, s'appela d'abord l'*Hymne des Marseillois*. A cette époque, et longtemps encore, *Marseillois* se prononçait comme *Lillois*, ou comme *Brestois*, ainsi que le prouvent ces deux vers de *la Carmagnole*:

Vivent les *Marseillois*,
Les Bretons et nos *lois*!

On sait que *la Marseillaise* fut composée, paroles et musique, après la déclaration de guerre du 20 avril 1792, par un officier du génie, nommé Rouget de l'Isle, alors en garnison à Strasbourg. Cet officier était encore si inconnu en 1793, que l'*Almanach des Muses* de cette année le nomme le citoyen *Rouge*; et le titre primitif de ce chant est resté ignoré, car son auteur n'avait nullement songé, en composant cet hymne à Strasbourg, qu'il devrait en vogue et son nom aux fédérés de Marseille.

Des correspondances et des hasards de garnison firent parvenir l'hymne de Rouget de l'Isle à Montpellier, où les chœurs des ouvriers méridionaux le chantèrent. De Montpellier, il arriva à Marseille, où il eut le même succès. C'est là que cet hymne eut l'honneur d'être imprimé pour la première fois, dans un journal que rédigeaient Alexandre Ricord et Mieculin.

La Carmagnole, composée après le 10 août 1792, est le plus brutal et le plus féroce des chants révolutionnaires. Nous n'avons pas pu découvrir le nom de son auteur. En voici quelques couplets:

LA CARMAGNOLE.

Madam' Véto avait promis
De faire égorger tout Paris;
Mais son coup a manqué,
Grâce à nos canonniers,
Dansons la carmagnole,
Vive le son! vive le son!
Dansons la carmagnole,
Vive le son du canon!

Monsieur Véto avait promis
D'être fidèle à sa patrie;
Mais il y a manqué....
Ne faisons plus quartier!
Dansons, etc. etc.

.....

Amis, restons toujours unis;
Ne craignons pas nos ennemis;
S'ils viennent attaquer,
Nous les ferons sauter.
Dansons, etc.

Oui, je suis sans culotte, moi,
En dépit des amis du roi.
Vivent les Marseillois,
Les Bretons et nos lois!
Dansons, etc.

Oui, nous nous souviendrons toujours,
Des sans-culottes en faubourgs;
A leur santé, buvons,
Vivent ces bons lutons!
Dansons la carmagnole,
Vive le son! vive le son!
Dansons la carmagnole,
Vive le son du canon!

Pendant six ans, depuis 1789 jusqu'en 1795, tous les excès de la révolution furent commis au chant du *ça ira*, du *Veillons au salut de l'Empire*, de la *Marseillaise* et de la *Carmagnole*. Au mois de mars 1795, au milieu de la réaction thermidorienne, quand ce fut le tour des bourreaux de trembler, la *Jeunesse dorée* fit naître un hymne, qu'elle chanta dans les théâtres, dans les cafés, dans les rues, en faisant la chasse aux Jacobins: cet hymne fut le *Réveil du peuple*, par Souvigières de Saint-Marc, musique de Gaveaux; le voici:

LE REVEIL DU PEUPLE.

Peuple français, peuple de frères,
Peut-tu voir, sans frémir d'horreur,
Le crime arborer les bannières
Du carnage et de la Terreur!
Tu souffres qu'une horde atroce
Et d